

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
11277

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME LAURE-AGNES CARADEC / M. DIDIER RÉAULT**

OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association Les Dames de la Providence dans le cadre du développement et de la ré-organisation de la MECS "Les Marcottes" à Rognac.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association des Dames de la Providence est habilitée pour la prise en charge d'enfants, adolescents et jeunes majeurs qui lui sont confiés provisoirement au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Dans ce cadre, l'association gère 3 maisons d'enfants à caractère social (MECS), dont « Les Marcottes », situées à Rognac, qui proposent diverses modalités de prise en charge d'enfants sur le pourtour de l'Etang de Berre (unités d'accueil diversifiées, suivi éducatif à domicile, accueil pour adolescents, maison de familles).

« Les Marcottes » souhaitent mettre en place une plateforme de ressources diversifiées pour le territoire de Rognac, permettant en particulier d'augmenter le nombre de places (création de 10 places pour les adolescents et adjonction de 2 familles d'accueil), de proposer un espace de rencontres sécurisé avec les familles, de moduler les offres d'accueil en fonction de la maturité du public accueilli (studio grand mineur) et de mutualiser plus efficacement les moyens.

Ce projet éducatif repose sur l'acquisition d'un terrain et une nouvelle construction, pour un montant total de 3.846.040 €TTC, dont 3.240.000 € financés par un emprunt contracté auprès du Crédit coopératif.

Il offre l'avantage d'augmenter le nombre de places dans un contexte tendu, de moduler celles-ci en fonction de l'enfant concerné afin de s'y adapter précisément, de favoriser les relations avec les familles, et de manière plus générale, il vise l'amélioration du projet éducatif de l'établissement (renforcement coopération). La localisation géographique de l'établissement laisse espérer des perspectives de partenariat avec les entreprises (apprentissage).

L'association sollicite une garantie d'emprunt du Département à hauteur de 50 % du prêt, soit 1.620.000 € Les caractéristiques de l'emprunt sont présentées en annexe. L'obtention d'une garantie d'emprunt permettrait d'éviter des frais d'hypothèque et l'impact de ces derniers sur les prix de journée.

L'encours de dette de l'association des Dames de la Providence garanti par le Conseil départemental s'élève à 1.303.477 € au 01/01/2020, soit 0,09 % de l'encours total garanti par la collectivité.

La garantie d'emprunt est assortie d'une convention qui sera signée par l'organisme et le Département. Le Département signera également le contrat de prêt.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL